

AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
APGMV



PAN-AFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL
PAGGW

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

9^{ÈME} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE
L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE
MURAILLE VERTE (APGMV)

Abuja, 24 novembre 2023

RAPPORT FINAL

NOVEMBRE 2023



1. Le Vendredi 24 novembre 2023, s'est tenue à Abuja, République Fédérale du Nigéria, la 9^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) sous la Présidence de SE. M. Balarabe Abbas LAWAL, Ministre Fédéral de l'Environnement de la République Fédérale du Nigéria, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'APGMV.
2. Ont pris part à cette Session :
 - Les Ministres en charge de la GMV des Etats membres de l'APGMV
 - Pour le Burkina Faso, SEM. Roger BARO Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ;
 - Pour la République de Djibouti, M. Houssein RIRACHE, Représentant SEM. Mohamed ABDOULKADER MOUSSA, Ministre de l'Environnement et du Développement durable de Djibouti ;
 - Pour la République Démocratique Fédérale d'Ethiopie, M. Yalemsew ADELA, Représentant Monsieur Ato Kebede YIMAM, Directeur Général des Forêts ;
 - Pour la République du Mali, M. Mamadou HAIDARA, Représentant SEM. Mamadou SAMAKE Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable ;
 - Pour la République Islamique de Mauritanie, SE. Mme Layla Aly KAMARA Ministre de l'Environnement ;
 - Pour la République Fédérale du Nigéria, SEM. Balarabe Abbas LAWAL, Ministre Fédéral de l'Environnement ;
 - Pour la République du Sénégal, M. Oumar Abdoulaye BA, Représentant SEM. Alioune NDOYE, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique ;
 - Pour la République du Tchad, SEM. Mahamat Abdelkerim HOUNO, Ministre de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable.
 - Etaient absents
 - L'Etat de l'ERYTHREE ;
 - La République du NIGER ;
 - La République du SOUDAN.
 - Ont également assisté à la cérémonie d'ouverture les Institutions internationales et régionales partenaires :
 - SEM. Alain-Richard DONWAHI, Président de la COP 15,
 - Mme Louise BAKER, Directrice Générale du Mécanisme Mondial de l'UNCCD et Mme Birguy LAMIZANA DIALLO, Senior Program Officer,
 - M. Lamin BARROW, Directeur Général du bureau pays de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le Nigéria,
 - M. Adamou BOUHARI Coordonnateur du projet GEF du Programme des Nations-unies pour l'Environnement (PNUE),
 - M. Thomas PITHAUD, Conseiller Technique, Bureau Régional du Programme des Nations-unies pour le Développement (PNUD),

- M. Adamou OUNTEINI ISSAKA et M. Alemu GEBRE Conseillers Régionaux Résilience du Programme Alimentaire Mondial (PAM),
- M. Djibril DIALLO, Chargé de programme Biodiversité de Birdlife international.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

3. La Cérémonie d'ouverture de la 9^{ème} Session du Conseil des Ministres s'est déroulée comme suit :
- Mot de bienvenue de l'Hôte SE. Dr Iziaq Adekunle SALAKO, Ministre d'Etat de l'Environnement du Nigéria,
 - Allocution du Dr Brahim SAID, Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,
 - Allocution de SEM. Alain-Richard DONWAHI, Président de la COP 15,
 - Allocution du Dr Lamin BARROW, Directeur Général du bureau pays de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le Nigéria,
 - Allocution de Mme Louise BAKER, Représentant le Secrétaire Exécutif de l'UNCCD,
 - Allocution de M. Adamou BOUHARI, Représentant le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE),
 - Allocution de SEM. Balarabe Abbas LAWAL, Ministre Fédéral de l'Environnement de la République Fédérale du Nigéria, Président du Conseil des Ministres,
 - Lancement de la Plateforme Verte des Femmes par Madame l'Epouse du Vice-Président du Nigéria au nom de SEM. Oluremi TINUBU, Première Dame de la République Fédérale du Nigéria,
 - Discours d'ouverture de SEM. Iman Ibrahim SULAIMAN, Ministre des Affaires Policières représentant SEM. Bola TINUBU, Président de la République Fédérale du Nigéria.

La Cérémonie d'ouverture s'est poursuivie avec les deux évènements suivants :

- La remise de Prix à la Première Dame de la République Fédérale du Nigéria, H.E. Oluremi TINUBU Représentée par Mme Nana Kashim SHETTIMA, Epouse de SEM. le Vice-président du Nigéria ;
- L'exposition des produits forestiers et agricoles dans le Pavillon de la Plateforme Verte des Femmes.

Les différentes allocutions sont annexées au présent rapport.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés à huis clos sous la présidence de SEM. Balarabe Abbas LAWAL, Ministre Fédéral de l'Environnement de la République Fédérale du Nigéria, Président du Conseil des Ministres.

2.1 VERIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'AGENDA

Le Président a procédé à la vérification du Quorum qui est largement atteint avec huit (8) pays représentés sur onze (11).

Au terme de la vérification et de l'atteinte du Quorum, le Président a demandé l'adoption de l'Agenda proposé. Deux (2) Amendements majeurs ont été faits :

- Le Représentant du Ministre du Sénégal, Monsieur Oumar Abdoulaye BA, a fait observer que les points inscrits ont été très bien examinés par les experts avec des recommandations très précises.
- SE Mme Lalya Aly Kamara, Ministre de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie a expliqué que cet amendement proposé permet au Conseil des Ministres d'analyser directement les recommandations faites par les experts.

2.2 LECTURE DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE DES EXPERTS.

Le Rapport du Comité Technique des Experts a été lu par sa Présidente, Mme Habibah Usman Lau Ibrahim Directrice du Département Planification, politiques et coordination à l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte du Nigéria. Elle a été assistée des deux rapporteurs : (i) Monsieur Nabasnogo Roch PANANDITIGRI Coordonnateur de l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel du Burkina Faso et (ii) Monsieur Yelly DIAWARA, Directeur Général Adjoint de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte de la Mauritanie.

2.3 EXAMEN DES RECOMMANDATIONS

2.3.1 Rapports d'activités techniques et financières

- Il est exigé pour les activités techniques que le Programme opérationnel de se focaliser sur les principales orientations stratégiques.

2.3.2 Contributions statutaires et volontaires

- Le Secrétariat exécutif de l'APGMV a été instruit pour faire le point sur les contributions statutaires. La fiche globale présentant lesdites contributions statutaires a été partagée. Sur cette base :
 - La République de Djibouti a proposé que pour susciter l'apurement du retard accusé dans le paiement de sa contribution, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et la Présidence en exercice, fassent une mission officielle à Djibouti. Cette idée a été agréée par la Présidence du Conseil des ministres ;
 - La République du Mali a précisé que les mandats des deux années d'arriérés sont déjà émis au mois de septembre 2023 ;
 - Pour l'ensemble des arriérés des pays en termes de contributions statutaires, le Secrétariat Exécutif est instruit pour envoyer par le canal de la Présidence en exercice des lettres officielles aux pays concernés et ce, avant le prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement proposé pour le mois d'avril 2024 au Nigéria.

2.3.3 Mobilisation des ressources exogènes

- Pour la mobilisation des ressources exogènes, il a été sollicité que les mécanismes proposés par l'Agence notamment, la création de la Banque GMV Carbone, le Fonds d'Adaptation et de Résilience au changement climatique et développement Economique Local et le Forum Economique sur les Produits de la Grande Muraille Verte qui sont très bien réfléchis fassent l'objet d'une rigueur par l'APGMV pour leur opérationnalisation.

- L'APGMV doit préparer et présenter un rapport circonstancié sur le niveau de mobilisation des ressources exogènes et de mise en œuvre des instruments de financement avant la prochaine session du Conseil des Ministres.

2.3.4 Rapport du Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes a présenté le bilan financier annuel et la trésorerie des exercices 2019, 2020 et 2021. Les états financiers annuels sont vérifiés, sincères et fiables conformément aux règles de l'Agence et aux normes standards financières et comptables. Pour l'ensemble des exercices, il n'y a pas d'observations notables de la part du commissaire aux comptes.

2.3.5 Processus et mandat du transfert de l'Accélérateur :

Le bilan de l'accélérateur de la GMV dont la principale mission est l'appui à la mobilisation des ressources annoncées lors du *One Planet Summit* a été examiné. Il ressort qu'après trois années, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes des pays. Son mandat n'a pas été clairement défini dans le temps pour son transfert à l'APGMV et aux Etats membres. Sur cette base, la clarification des rôles et responsabilités des acteurs institutionnels est indispensable.

Il est sollicité en urgence que l'Accélérateur, l'APGMV et les Etats membres mènent à l'avenir des missions conjointes ; ceci afin de renforcer le leadership et les capacités de l'APGMV et des structures nationales pour une meilleure capitalisation des acquis et opportunités et de développer des mécanismes incitatifs pour le secteur privé.

Le conseil a souhaité disposer d'un rapport circonstancié sur les activités de l'accélérateur afin de lui permettre de statuer sur le mandat et le processus de transfert à l'APGMV.

Pour une appropriation de ce mécanisme, le transfert devra se faire avant la fin du cycle quinquennal 2021 - 2025.

2.3.6 Audit institutionnel, organisationnel et technique de l'APGMV

L'APGMV a présenté l'état actuel du processus d'audit institutionnel, organisationnel et technique. Il ressort que le financement a été acquis par un appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) et qu'à cette date, toutes les étapes essentielles du financement et de l'élaboration de ladite étude sont entamées. Conformément aux procédures de la BAD et celles de l'APGMV, le résultat de l'étude est attendu dans les 90 jours après l'Avis de Non Objection Final.

Sur cette base, le Conseil a instruit la diligence de cette étude qui sera présentée à la prochaine session du Conseil des Ministres.

2.3.7 Programme Intégrateur Multi Etats (PIME)

La multiplicité des interventions des partenaires sur la Grande Muraille Verte a amené le Conseil des Ministres à instruire la formulation d'un Programme Intégrateur Multi Etats (PIME) pour avoir un cadre de cohérence des programmes et projets conformément aux portefeuilles du Programme d'Investissement Prioritaire Décennal (PIPD). Grâce à l'appui du PNUD, les études ont été faites et le rapport final validé. La suite du processus est un

appui direct aux pays afin que l'adaptation de ce PIME aux contextes nationaux soit développée.

2.3.8 Adhésion de nouveaux pays à l'APGMV

L'Adhésion des pays à l'APGMV est une disposition statutaire (Article 16 de la Convention). Il a été expliqué par l'APGMV qu'à ce stade et conformément aux textes en vigueur, trois (3) pays (Côte d'Ivoire, Gambie et Somalie) sont sur la phase finale car ils ont écrit officiellement à la Présidence en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. D'autres (Bénin, Cameroun, Ghana et Togo) sont également sur ce processus.

Le Conseil a instruit que le processus soit diligenté par l'APGMV pour sa finalisation lors du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement réels.

2.3.9 Relations entre les structures

Dans la gouvernance de l'Initiative, des dysfonctionnements entre les différentes parties prenantes (Union africaine - APGMV - Etats membres et Partenaires) sont constatés. Pour relever ce défi, il a été sollicité que l'Audit institutionnel, organisationnel et technique puisse prendre en compte ces aspects très importants.

A l'issue de l'examen des recommandations, les Règlements ci-après sont pris :

- **Reg. 01** : Règlement n°2023/01/CM/APGMV/ ABUJA, portant adoption du Rapport de la neuvième Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'APGMV,
- **Reg. 02** : Règlement n°2023/02/CM/APGMV/ ABUJA, portant adoption du Rapport d'Activités Techniques (RAT) 2022 ;
- **Reg. 03** : Règlement n°2023/03/CM/APGMV/ ABUJA, portant adoption du Rapport d'exécution budgétaire 2022 ;
- **Reg. 04** : Règlement n°2023/04/CM/APGMV/ABUJA, portant adoption du Programme d'Activités Techniques 2023 ;
- **Reg. 05** Règlement n°2023/05/CM/APGMV/ ABUJA, portant adoption du Budget 2023 ;
- **Reg. 06** : Règlement n°2023/06/CM/APGMV/ ABUJA, portant adoption du Programme opérationnel 2023-2025 ;
- **Reg. 07** : Règlement n°2023/07/CM/APGMV/ ABUJA, portant approbation des états financiers des exercices 2019,2020 et 2021 de l'APGMV.
- **Reg. 08** : Règlement n°2023/08/CM/APGMV/ ABUJA, portant renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes de l'APGMV.
- **Reg. 09** : Règlement n°2023/09/CM/APGMV/ ABUJA, portant redéfinition des orientations stratégiques de l'APGMV et des Agences Nationales pour l'atteinte des objectifs globaux ;
- **Reg. 10** Règlement n°2023/10/CM/APGMV/ ABUJA, portant lettre de mission conjointe à l'APGMV, les Etats membres en collaboration avec l'Accélérateur pour le suivi des annonces de financement ;

- **Reg. 11** : Règlement n°2023/11/CM/APGMV/ABUJA, portant sur l'outil incitatif à développer pour l'opérationnalisation des mécanismes financiers de l'APGMV et un investissement du secteur privé dans la mise en œuvre de la GMV.
- **Reg. 12** : Règlement n°2023/12/CM/APGMV/ABUJA, portant portage ministériel pour l'application du règlement n°2022/08/CM/APGMV/ABUJA portant ancrage institutionnel des coalitions nationales autour de la GMV et l'opérationnalisation de ces dernières.
- **Reg. 13** : Règlement n°2023/13/CM/APGMV/ABUJA, portant accompagnement des ministères en charge de la GMV pour le suivi du programme participatif FEM8.
- **Reg. 14** : Règlement n°2023/14/CM/APGMV/ABUJA, portant renforcement du leadership et les capacités de persuasion de l'APGMV et des Structures nationales, pour une meilleure capitalisation des opportunités de l'initiative GMV aux rencontres nationales, sous régionales et internationales
- **Reg. 15** : Règlement n°2023/15/CM/APGMV/ABUJA portant désignation du pays hôte pour accueillir la dixième (10^{ème}) session ordinaire du conseil des ministres

2.4 DATE ET LIEU DE LA TENUE DE LA DIXIEME (10^{ème}) SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

La République du Mali a été désignée pour abriter la dixième Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'APGMV.

III. CEREMONIE DE CLOTURE

La Cérémonie de clôture a été présidée par Son Excellence Balarabe Abbas LAWAL, Ministre Fédéral de l'Environnement du Nigéria. Il a remercié au nom de son pays l'ensemble des ministres pour leurs apports respectifs dans la réussite de cette importante rencontre statutaire.

Fait à Abuja, le 24 novembre 2023,

SE. M. Balarabe Abbas LAWAL,
Ministre Fédéral de l'Environnement